



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

biologistes

Question écrite n° 114112

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des internes en biologie. Il semblerait en effet que, dans les CHU, leur spécialité médicale soit menacée par l'ouverture de leurs postes de travail à des personnels, scientifiques ou médecins, non titulaires du DES de biologie médicale. Un biologiste est en effet un médecin ou encore un pharmacien spécialisé durant 4 années au cours de son internat, il dispose donc d'une formation médicale spécifique et de qualité qui confère des devoirs mais aussi des droits. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer que les médecins biologistes conserveront dans les CHU les postes qui répondent directement à leur spécialité, sans que ceux-ci ne soient proposés à d'autres.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114112

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7578

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)